



Compte rendu Observatoire citoyen de la Toxicomanie

Temps d'échange avec Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris
7 juillet 2021

La réunion débute à 19h.

Ouverture de l'audition par Jean-Pierre COUTERON, Psychologue clinicien spécialisé dans les toxicomanies, animateur-expert de l'Observatoire citoyen de la Toxicomanie du 19^e

M. COUTERON commence par rappeler que la réunion sera l'avant-dernière du mois de juillet, et que cette série d'auditions a été préparée par les différents groupes de riverains ayant accepté de participer à cet Observatoire. Il rappelle qu'il y a plusieurs thématiques : action police-justice, actions de premier niveau, et actions de deuxième niveau, cette dernière thématique étant traitée quant à elle au mois de septembre. Les anciens comptes-rendus des réunions et des auditions seront mises à disposition de tous sur le site Internet de la Mairie du 19^e. Le principe est toujours le même : mobiliser les acteurs et agents concernés pour répondre à un certain nombre de constats dressés par les riverains et faire des propositions à l'issue.

M. COUTERON annonce que la présente audition sera menée par Caroline B et Julie F, habitantes du quartier et membres du collège des habitants engagés dans des collectifs de riverains, après une intervention en introduction de Monsieur François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement de Paris.

Message d'introduction de François DAGNAUD et tour de table des participants à l'atelier

M. DAGNAUD remercie tout d'abord Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint de Madame HIDALGO, pour sa présence, ainsi que Caroline B et Julie F pour leur implication dans la préparation de ces temps de rencontre. Il rappelle qu'il s'agit d'un travail fondamental, en

particulier dans sa double vocation de répondre à l'actualité la plus brûlante et de permettre aussi une mise en perspective nécessaire à la prise de bonnes décisions. Utilité et efficacité sont les maîtres-mots de ces initiatives, relatifs à la situation difficile que connaissent actuellement certains quartiers. Après avoir rappelé, lui aussi, que tous les entretiens organisés par l'Observatoire sont retranscrits et mis en ligne, M. DAGNAUD cède la parole aux différents intervenants.

Caroline B est habitante de la place de Stalingrad. Elle fait le constat suivant : en partant en vacances, les choses allaient mieux, et en revenant de vacances, elle a retrouvé son quartier au point de départ, sans présence policière. Les habitants de ces quartiers déplorent, en définitive, le fait que la Mairie de Paris ait voulu mettre la pression sur l'État pour obtenir des solutions qui sont longues à mettre en place et en s'abstenant de chercher un lieu transitoire. Au travers de ce constat, ces habitants se sentent à nouveau abandonnés. Caroline pose donc la question : pourquoi l'évacuation des Jardins d'Éole, intervenue le 30 juin dernier, a-t-elle été maintenue, coûte que coûte, sans qu'il n'y ait le moindre lieu alternatif de prévu ?

M. GRÉGOIRE répond que l'énergie mobilisée pour régler ce problème est très importante. Il ajoute que c'est aussi une bataille politique. Il explique qu'Anne HIDALGO a décidé de fermer l'accès aux Jardins d'Éole aux toxicomanes précisément parce qu'aucune solution alternative n'était envisagée par l'État. De plus, les stratégies de dispersion opérées par la Police ne fonctionnent pas, sauf à envisager une présence policière à tout moment et en tout lieu, ce qui n'est pas possible. Il est notoire que les toxicomanes se concentrent sur un triangle bien connu : porte de la Chapelle, Jardins d'Éole, place Stalingrad, avec quelques effets de bord, aux abords des gares notamment.

M. GRÉGOIRE ajoute que le Préfet de police de Paris (Didier LALLEMENT) l'a mentionné lui-même dans la presse et au Conseil de Paris. Pendant des années, pour éviter ce phénomène incontrôlable de dispersion, il a été décidé de « sacrifier » un lieu public où les toxicomanes pourraient se retrouver, et se condenser en quelque sorte. La colline du crack (à la porte de la Chapelle) a tenu cet office durant des années, ce dont beaucoup de gens se sont accommodés, rappelle M. GRÉGOIRE, puisque l'endroit était relativement isolé et assez éloigné des habitations. Le quartier et la ligne 12 du métro ont fini par être impactés, et suite à la médiatisation de la dégradation, une évacuation a été organisée en octobre 2018. Suite à cela, un noyau s'est reconstitué en certains endroits, notamment dans le quartier Stalingrad qui s'est, de fait, dégradé à son tour. Des CRS ont alors été dépêchés sur les lieux, de manière constante.

Mme B intervient pour réorienter sa question, précisant que celle-ci ne portait aucunement sur la non-présence policière dans son quartier. Elle confirme tout d'abord, en tant qu'habitante des lieux et témoin direct, que la dispersion et la mobilisation de policiers ne sont pas des solutions pérennes. Elle demeure bien consciente qu'il faut pouvoir, au préalable, regrouper les toxicomanes pour pouvoir ensuite les encadrer. Cependant, sa question concerne la pertinence de l'évacuation récente des Jardins d'Éole, étant donné qu'il s'agissait d'une situation temporaire en attendant mieux, que des propositions alternatives (elles aussi temporaires) avaient été faites, notamment par le Préfet de police, et que l'évacuation a finalement engendré la dispersion.

M. GRÉGOIRE reprend la parole pour indiquer que le problème majeur vient du fait qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucun lieu pérenne disponible, et que l'État n'a toujours pas donné son accord pour en instituer un. Il y a des dispositifs de prise en charge médico-sociale, mais aucun lieu de rassemblement « officiel », ce qui constitue pourtant un maillon essentiel de la chaîne. Le lien entre la prise en charge médico-sociale et les Jardins d'Éole ne s'est pas fait, étant donné que c'était un lieu totalement informel. Les

associations se retrouvent donc dans une insécurité juridique pour intervenir comme il se doit.

En outre, l'ARS n'intervient pas non plus, du fait que l'État ne lui demande pas de le faire. Tout projet n'est qu'une vue de l'esprit tant que les différents partenaires ne s'engagent pas sérieusement. Des promesses avaient été faites, qui n'ont jamais été tenues. Un engagement précis est ainsi demandé à l'État sur l'établissement de lieux pérennes, ainsi que des dispositifs sécuritaires adéquats. L'État avait, au départ, proposé comme site la place Auguste-Baron. Or, précise M. GRÉGOIRE, la Mairie de Paris ne veut plus accepter de lieux à ciel ouvert sans l'assurance d'une prise en charge médico-sociale. Dans le cas contraire, ce serait l'apparition d'une nouvelle colline du crack.

M. GRÉGOIRE assure, par ailleurs, que la décision de l'évacuation des jardins d'Éole a été difficile à prendre. Les mesures actuelles prises ne garantiraient absolument pas que tout lieu retenu - comme par exemple la Place Auguste Baron évoquée par le Préfet - ne devienne pas à son tour une colline du crack en quinze jours. Il demande aux riverains de s'armer d'un peu de patience, le temps que la bataille politique soit menée, puis gagnée, lorsque des mesures médico-sociales et des structures pérennes auront été mises en place. La réponse nécessaire est celle de plusieurs lieux, afin de pouvoir y gérer peu d'usagers à la fois.

M. GRÉGOIRE ajoute qu'il était présent récemment à la réunion à laquelle participaient, entre autres, la Maire de Paris et le Premier ministre. Il a été demandé à ce dernier de se positionner quant aux différends entre le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Intérieur sur ce sujet. Pour l'instant, en effet, il n'y a pas d'arbitrage politique entre les deux, malgré l'urgence de la situation.

Mme B reprend la parole pour demander quelques précisions. Étant donné que le Gouvernement demeure pour le moment évasif sur cette question brûlante, et ce depuis un certain temps, les riverains ont très peur que le consensus tant attendu n'arrive jamais. Elle a l'impression que les habitants sont pris en otages d'un désaccord entre l'État et la Ville de Paris. Ce sentiment est renforcé, d'une part par l'absence d'échéances, d'autre part par la récente dégradation des conditions de vie depuis l'évacuation des Jardins d'Éole. En l'absence de perspectives, si jamais le Gouvernement tarde vraiment à réagir, elle demande quelle sera, en définitive, la réaction de la Mairie de Paris ? Pourra-t-elle reprendre les rênes et faire en sorte que les choses changent ?

M. DAGNAUD intervient alors pour, d'une part, insister sur la notion de scène ouverte qui serait ingérable, et, d'autre part, assurer que chaque question pragmatique sera posée lors des différentes auditions au protagoniste concerné.

M. GRÉGOIRE assure que l'on ne repart pas de zéro. Le Gouvernement n'a, en fait, plus le choix. Il faut travailler ensemble sur des mesures, de manière constructive. Il ne s'agit pas de mettre en place ce que le Gouvernement craint, à savoir des salles de consommation sans volonté de mettre fin à la consommation de drogue. Toutefois, un certain nombre de personnes travaillent d'ores et déjà d'arrache-pied sur l'aménagement de plusieurs lieux dédiés aux consommateurs de crack. Le moment actuel est un moment de cristallisation auquel chacun peut, et doit contribuer.

M. GRÉGOIRE est convaincu qu'un alignement des forces va finir par se produire. Dans le cas contraire, il faut reconnaître que la Ville ne serait pas en mesure d'assurer seule la mise en place de ce réseaux de lieux métropolitains d'accueil jour/nuit de publics consommateurs de crack, ne serait-ce que d'un point de vue légal. Il faut à tout prix engager une action pour obtenir une protection juridique des professionnels du secteur comme du tissu associatif. La Maire de Paris va faire, début juillet, des propositions au Premier ministre, qui devra trancher rapidement. Ceci constituera, de toute manière, et

quelle que soit sa réponse, un moment d'accélération du débat. Quoi qu'il en soit, il est devenu impératif de refuser la théorisation de l'impuissance de l'État en cette matière, et la reconstitution de collines du crack pour, en quelque sorte, donner le change.

Mme F intervient pour expliquer son point de vue. Au nom des riverains, elle prévient qu'au bout de deux ans, la situation, devenue explosive et dangereuse, a eu raison de leur patience. Depuis l'évacuation des Jardins d'Éole, de nouveau, des groupes de consommateurs se forment dans les halls d'immeubles, dans les parkings et aux abords des Jardins, sur les quais de Seine comme sur la place Stalingrad. Tout ceci crée une insécurité, pour les familles, pour les enfants, pour les femmes en général, et les femmes toxicomanes en particulier.

En outre, Julie F souhaite mettre en avant le fait qu'un plan d'action onéreux contre le crack a été adopté en 2019. Or, depuis, la situation n'a fait qu'empirer, même si la crise sanitaire n'est pas étrangère à cela. Elle s'interroge sur l'utilisation qui a été faite de tout cet argent. Pour finir, elle témoigne de la difficulté de se sentir prise au piège dans un étau politique, citoyenne démunie, n'ayant pour seul levier que le droit de voter, ce qui en définitive ne change rien à la situation. Certains habitants du quartier vont aujourd'hui jusqu'à déménager pour ne plus avoir à supporter quotidiennement certaines scènes déplorables.

M. GRÉGOIRE ne remet pas en question le caractère insoutenable des scènes auxquelles sont exposés les riverains. Ce problème est néanmoins récurrent, même s'il s'est récemment exacerbé. M. GRÉGOIRE ajoute qu'il connaît bien le secteur et s'y rend fréquemment. Il a ainsi pu se rendre compte de la situation dans ces lieux. Mais il faut qu'un consensus s'impose à la fois à la Préfecture de région, à la Préfecture de police, à la Ville, à l'ARS et aux associations : un réseau de salles d'accueil jour/nuit pérennes et sérieusement organisées est la seule solution durable. Lorsqu'une scène à ciel ouvert s'impose quelque part, elle finit toujours par faire subir aux riverains des effets de bord, et il faut ensuite la démanteler. En attendant la suivante, les consommateurs se rendent à Stalingrad, et ce depuis 50 ans.

Il ne s'agit pas de se renvoyer la balle ; chacun doit se concentrer sur ce qu'il a à faire. Il aurait été possible de fermer les Jardins d'Éole et de transférer le trafic ailleurs, mais ce n'était que déplacer le problème. Lorsque la patience est demandée de la part des riverains, ce n'est pas du tout pour diminuer leur niveau d'exigence ou calmer leur colère, qui demeure légitime. Au contraire, la pression exercée par les riverains est nécessaire pour obtenir ce que ces derniers espèrent. Les solutions de court terme ne peuvent plus fonctionner.

Mme F reprend la parole pour assurer M. GRÉGOIRE du soutien des riverains sur ce point, précisément, et de leur volonté de maintenir la pression, médiatiquement. Elle renouvelle toutefois sa question : si jamais le Gouvernement botte à nouveau en touche, la Mairie de Paris a-t-elle un plan B ?

M. GRÉGOIRE évoque la nécessité de proposer un « plan crack 2.0 ». Cependant, si le Gouvernement botte en touche, il manquera alors pour ce plan un maillon essentiel, et ledit plan sera, en conséquence, beaucoup moins efficace. Le Premier ministre devra de toute façon trancher. L'urgence est rendue telle qu'il n'y a plus le choix. La « cour des miracles » a fait son temps. Il ne sert plus à rien de la déplacer régulièrement. M. GRÉGOIRE précise que la date de l'évacuation du 30 juin était prévue de longue date, afin de mettre un terme symbolique à un certain nombre de mesures inadaptées, et que la Maire de Paris n'a pris personne en traître sur cette date.

Mme B intervient pour dire que les injonctions de soins, notamment, n'ont aucun effet concret. Elle soumet une proposition quant aux personnes qui, inévitablement, ne seront pas prêtes à se rendre dans l'une des salles du prochain réseau évoqué par Emmanuel

Grégoire, si toutefois celui-ci venait à être accepté par le Gouvernement. Il faudrait, propose-t-elle, conserver un lieu à la fois plus souple sur le règlement et plus encadré pour éviter tout débordement, afin que les consommateurs encore rétifs au nouveau protocole soient également pris en charge.

Par ailleurs, Caroline B parle de la nécessité d'une étape supplémentaire, en aval, en ce qui concerne les mesures thérapeutiques. Elles existent déjà, sont excellentes à ses yeux, mais restent hélas insuffisantes pour le moment. Les ARS doivent donc s'engager au niveau national. Les lieux de consommation encadrés doivent constituer une première étape vers l'arrêt progressif de la consommation. Le but de son intervention, elle en convient, est d'utiliser le présent relais pour sensibiliser les gens à cette question.

M. COUTERON intervient alors pour approuver le message de Julie F lorsqu'elle met en garde les pouvoirs publics contre la lassitude et la détresse nerveuse des riverains de certains quartiers. Il propose, avant de redonner la parole à M. GRÉGOIRE, d'écouter les témoignages des acteurs associatifs impliqués dans cette lutte contre la toxicomanie. Il donne donc la parole à Florian GUYOT, directeur de l'association AURORE.

M. GUYOT souhaite revenir sur les structures en aval. Celles-ci hébergent, à l'heure actuelle, un peu plus de 400 consommateurs de crack. Une bonne moitié d'entre eux ont réduit leur consommation quotidienne de drogue. Ces dispositifs, financés par l'État, ne fonctionnent bien sûr que sur la base du volontariat. Ils sont certes en petit nombre pour le moment en France, mais ils ne sont pas encore complets. Il y a également un dispositif de soins pour les personnes de l'Est parisien (qui en font la demande) en lien avec l'hôpital Fernand-Widal. La difficulté est, cette fois, de trouver des moyens financiers, étant donné que les normes de construction pour ce type de structures sont assez particulières. Le projet, bien que décidé, est retardé dans sa mise en œuvre.

Mme B donne ensuite la parole à Mme PÉCART.

Mme PÉCART est directrice de l'association CHARONNE. Celle-ci illustre bien les structures graduées mentionnées auparavant. Elle complète ce qu'a déclaré Florian GUYOT : les dispositifs résidentiels qui existent dans la France entière doivent pouvoir apporter leur pierre à l'édifice, afin de soulager aussi bien les riverains que les consommateurs ou les agents médico-sociaux. Les outils doivent être adaptés à la mobilisation. Tout ceci nécessite une bonne coordination de tous, et en particulier de l'ARS et de la direction générale de la santé.

L'association de Mme PÉCART est prête à intervenir à tous les niveaux, dans la mesure de ses moyens. Il ne faut pas négliger non plus que l'éloignement, pour certains, est devenu une nécessité. Dans ces cas-là, le retour en région parisienne doit être porteur de projets. Quoi qu'il en soit, cela restera un travail de longue haleine, eu égard aux douleurs morales et aux difficultés d'ordre psychique.

Mme B et Mme F passent, pour finir, la parole à Séverine GUY, adjointe au Maire du 19^e en charge des solidarités, de la santé et de la réduction des risques.

Mme GUY commence par rappeler l'urgence du moment. Les solutions à long terme sont connues. Tous savent à présent qu'elles doivent être graduées. Mme GUY parle même d'une « palette de réponses ». En filigrane, elle affirme que la France a une dette colossale sur ces sujets, due à un retard énorme dans les mesures à prendre, malgré les nombreuses alertes. Lorsqu'il a été proposé d'ouvrir une salle de consommation à moindre risque à Paris, chacun savait que ce n'était qu'un début et que ce serait nettement insuffisant. Il va, de fait, falloir du temps pour parvenir au protocole souhaité.

Mme F reprend la parole pour interroger M. GRÉGOIRE. Elle a bien compris que les riverains allaient peut-être devoir subir longtemps la situation catastrophique de leur

quartier suite à la fermeture des Jardins d'Éole, sans pouvoir compter sur une certaine mise à l'abri provisoire.

M. GRÉGOIRE rappelle qu'une mise à l'abri des consommateurs ne peut être réalisée par la Mairie de Paris, qui n'en a ni les compétences sanitaires ni les compétences judiciaires. Certains cas cliniques pourraient nécessiter des injonctions de soins, voire des hospitalisations sous contrainte. Or, à Paris, la Maire n'a pas cette prérogative. Cette compétence n'existe pas davantage au sein d'une ARS ou d'une Préfecture de région.

Mme B intervient rapidement pour répondre à M. GRÉGOIRE que Julie F n'a pas forcément employé la formule adéquate (« mise à l'abri » en l'occurrence) mais que l'idée est là.

M. GRÉGOIRE répond que malgré cela, la Mairie ne se satisfait pas de la situation, et en particulier qu'une petite colline du crack se soit récemment reconstituée rue Riquet, ce que la Ville évoque quotidiennement au Préfet de police. En revanche, il ne peut être accepté de reconstituer un tel lieu officiellement. Ce n'est pas une bataille d'ego, mais une question de responsabilité sociale. Chacun doit en prendre sa part et dire la vérité. Il prend ensuite M. DAGNAUD à témoin pour affirmer que davantage de moyens policiers sont demandés en parallèle pour pouvoir intervenir sur place, et notamment rue Riquet.

Mme B reprend la parole pour dire qu'elle est bien consciente que demander la présence permanente de la Police ne fera que repousser le problème ailleurs. Elle demande également à M. GRÉGOIRE s'il est réellement convaincu qu'en ouvrant un certain nombre de places dans les lieux déjà existants pour de la consommation ou du repos, ces endroits suffiront à accueillir ne serait-ce que les 400 consommateurs dont il était question un peu plus tôt. Caroline B pense quant à elle qu'il faudrait peut-être envisager de mettre d'ores et déjà un dispositif complémentaire relatif aux personnes qui seront, de toute façon, dans l'incapacité de se rendre dans les lieux déjà disponibles. Elle parle ainsi d'une colline encadrée, et située loin des populations, sans quoi la consommation massive de rue risque de perdurer.

M. GRÉGOIRE lui répond que les consommateurs de crack sont présents à Paris depuis que le crack existe, et qu'il lui est donc impossible de répondre précisément à cette question ou de la rassurer sur ce point. Il ajoute que ce n'est pas parce que l'on ouvrira la structure la plus efficace qui soit que l'on débarrassera complètement les rues du commerce du crack. Le problème provient surtout de la quantité des consommateurs de crack : on n'intervient pas de la même manière s'ils sont deux, ou s'ils sont 200.

L'objectif que se fixe la Mairie de Paris est de multiplier les capacités de prise en charge pour faire en sorte que la consommation de rue ne soit pas la seule solution. Historiquement, ces lieux de grande consommation ne se situaient pas dans des lieux à ciel ouvert mais dans des squats, notamment dans les grands terrains en friche du Nord-Est parisien, en Seine-Saint-Denis. Les programmes de requalification urbaine ont détruit de nombreux lieux de squat où la misère du monde s'installait, comme dans tout écosystème humain. Ces lieux se sont ainsi réduits et toutes les collectivités ont alors mis en place des stratégies de dispersion et d'empêchement.

Dans le prolongement de tout ceci, M. GRÉGOIRE fait partie des gens convaincus qu'en ouvrant progressivement un réseau de petites structures rendues ainsi soutenables, acceptables, la « pression de rue », comme il la nomme, sera considérablement réduite en conséquence. Bien entendu, ce réseau de petites structures ne se suffira pas à lui-même. Si, comme dans tous les pays européens, le marché parisien continue d'être inondé par la cocaïne avec une facilité déconcertante, la fabrication de crack sera rendue d'autant plus facile, et le produit sera vendu d'autant moins cher à l'unité. Le problème est donc complexe, global, et nécessite d'agir sur tous les fronts en même temps. En phase 1 et en phase 2, le plan crack est prometteur. Il nécessite cependant que soient mis en place les fameux chaînons manquants évoqués plus haut pour aider à sortir durablement de la crise.

L'hypothèse de travail, rappelée le matin même par la Maire de Paris, est la suivante : identifier des lieux en partenariat permettant de créer le maillage utile, moyennant les transformations idoines, puis rendre opérationnels de tels lieux pour diminuer la pression de rue, et redoubler tout de même la présence policière pour la rendre plus massive et plus imposante et décourager les trafics. M. GRÉGOIRE parle alors d'un manque d'efficacité manifeste de la puissance publique lorsque l'on constate les cars de CRS en faction dans ces quartiers, et qui n'interviennent quasiment jamais lorsqu'il y a du trafic. Au mieux, ces mesures déplacent-elles les dealers d'une rue à l'autre.

Mme F reprend ici la parole pour demander à M. GRÉGOIRE comment il va procéder, concrètement, pour obtenir un engagement ferme de la part de la Préfecture de police afin de rendre le quartier Stalingrad un peu plus apaisé durant les prochains mois.

M. DAGNAUD lui répond à son tour. Il indique que le matin même, au Conseil de Paris, il a fait valoir, dès le début de son intervention, que la situation actuelle n'était pas soutenable durant tout l'été, en attendant patiemment la rentrée. Il y va de la sécurité de tous. Entre le déploiement de dispositifs durables dont les périmètres et les sujets ont été clairement configurés, et les dispositifs existants, il y aura plusieurs étapes et des marges de progression.

M. DAGNAUD ajoute qu'il lui a semblé que, dans sa très courte réponse devant le Conseil de Paris, le Préfet de police avait acté et reconnu que la situation actuelle était devenue vraiment intenable. Il termine en disant qu'il continuera à porter la voix des riverains qui ne peuvent pas continuer à vivre dans une telle promiscuité, dans cette cohabitation impossible avec la zone de crack, d'autant plus qu'elle continue de prendre de l'ampleur.

M. COUTERON intervient de nouveau pour annoncer la dernière partie de la réunion. Il insiste quant à lui sur la nécessité de trouver une solution de transition en attendant que la Ville de Paris et le Gouvernement se soient mis d'accord sur des mesures pérennes. S'adressant plus particulièrement à Philippe COSNAY, il rappelle qu'il ne faut surtout pas oublier d'auditionner les représentants de la Préfecture de police ainsi que la Commissaire de police du 19^e. Il lui est lui-même arrivé de travailler avec les forces de police. Il assure que celles-ci n'ont d'autre choix que d'exercer soit dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues, soit dans celui de l'ordre public sur le quartier. Ceci explique un peu la passivité des CRS, que les riverains déplorent sans parvenir à comprendre, du même coup, leur rôle dans le quartier. Or, pendant les deux mois estivaux qui viennent, la tranquillité du quartier pourrait devenir précisément la priorité de l'action des forces de l'ordre. Les policiers eux-mêmes déplorent de ne pouvoir intervenir qu'à un certain niveau d'intensité de nuisance, afin d'être certains que le Procureur sera mis au courant et intervienne en conséquence.

M. COUTERON ajoute que, comme c'est toujours le cas depuis la mise en place de cet Observatoire, il faut faire le tour des auditions et partir du ressenti des riverains pour intervenir le plus efficacement possible. Il ne s'agit pas de le faire de façon polémique, mais en interrogeant chaque professionnel concerné, et en demandant à tous, dans leur domaine de compétences respectif, quelles seraient les réponses à donner pour que ces X semaines restantes puissent être un peu plus supportables pour les riverains dans le désarroi. Puis M. COUTERON repasse la parole à Caroline B et Julie F.

Mme B demande à Julie F si elle a encore des questions ou des remarques.

Mme F lui répond que non, tout en souhaitant que M. GRÉGOIRE ait raison, et que son quartier puisse retrouver rapidement un peu de sa sérénité, car, redit-elle, les choses ne vont pas en s'arrangeant.

M. GRÉGOIRE rappelle qu'à court terme, la stratégie de la Police consiste à effectuer une dispersion aux abords des Jardins d'Éole pour, dit-il, « casser l'effet de grappe », bien qu'il faille suivre cela de près. Il assure toutefois qu'il soutient pleinement la demande de soulagement du quartier et des riverains avant la mise en place d'un dispositif plus pérenne et plus efficace.

Mme GUY intervient alors pour dire qu'au regard de la physionomie du trafic, avec de tout petits revendeurs et un commerce diffus, la politique de lutte contre le trafic de drogue de la Préfecture de police interroge, et semble tout à fait inadéquate et inefficace. Place Stalingrad, par exemple, malgré la présence des cars de police, rien n'est fait contre les principaux points de deal et contre les auteurs de troubles. Sans intervention à ce niveau, la situation est ubuesque.

M. GRÉGOIRE lui répond que la consommation n'est pas seule en cause. L'achat l'est aussi car les phénomènes de grappes, explique-t-il, sont structurés par les transactions. Les toxicomanes consomment aux abords des lieux d'achat. C'est la raison pour laquelle il est important d'insister sur le lien très étroit qui doit exister entre la prise en charge globale (médico-sociale, hébergement, accompagnement, réduction des risques) et des éléments de politique plus répressive (information judiciaire, policière et sanctions pénales). Il faudra donc articuler à la réflexion globale la lutte contre le trafic de drogues. Dans la hiérarchie des rancœurs, finit-il par conclure, celle qui s'adresse aux revendeurs est infiniment plus grande que celle qui s'adresse aux pauvres gens qui basculent un jour, par désespoir en règle générale, dans la dépendance à ces produits. Il insiste sur le fait que chacun est amené à connaître des personnes susceptibles de devenir victimes de ce fléau, qu'il ne faut jamais l'oublier et que ce doit être une motivation supplémentaire pour agir.

Caroline B reprend la parole pour poser une dernière question. Elle aimerait savoir s'il sera dans les attributions de la nouvelle police municipale et d'éventuelles maraudes supplémentaires de rediriger les usagers vers les différents lieux dédiés qui seraient créés.

Mme JEANNES, pour la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, prend la parole en réponse pour informer l'ensemble des participants que la future police municipale parisienne souhaite instamment intégrer cette dimension dans la formation des nouvelles promotions. En effet, la formation initiale, dorénavant, va inclure la spécificité des consommations de crack dans la rue ainsi que la connaissance des dispositifs d'accueil. Ce besoin est d'ores et déjà pris en compte et ces éléments sont en préparation avec le bureau de la formation de la Direction de Prévention de la Sécurité et de la Protection (DPSP).

M. COUTERON rappelle, suite à cette intervention, que cela a déjà été dit lors d'une audition précédente, celle de Nicolas NORDMAN et Colombe BROSSSEL, mais qu'il est bon de le rappeler afin d'en informer les personnes qui n'étaient pas présentes auparavant, et de faire le lien entre les différentes sessions.

Mme B acquiesce et remercie pour cette information.

M. COUTERON ajoute qu'il faut, en définitive, que toutes les doctrines des différents agents soient convergentes dans une même lutte. Il y aura alors un vrai travail de fond à effectuer. Dans les pays où il y a déjà des salles de consommation, les policiers prennent en compte leur existence dans leur façon de travailler. Lors des réunions initiales organisées par la Mairie de Paris pour expliquer le modèle des salles de consommation à moindre risque avant l'ouverture de la salle du 10^e arrondissement, des policiers étrangers (d'Espagne, des Pays-Bas, etc.) étaient conviés pour venir témoigner et décrire leur méthode de travail avec les acteurs de telles salles. Ces derniers jugent naturel d'effectuer ce travail, c'est-à-dire que cela fait désormais partie de leur culture

professionnelle. Ces policiers étrangers sont chargés d'accompagner les consommateurs vers ces salles, y compris sous la contrainte. La même chose doit être faite en France, en partant des observations des riverains.

Mme JEANNES ajoute, pour finir, que les données de la salle de consommation à moindre risque du 10^e arrondissement ont été mises à jour pour le dernier comité de pilotage. La Préfecture de police, de son côté, a aussi transmis les données nécessaires qui la concernent. Pour mettre en évidence le travail indispensable réalisé entre la politique de santé publique et la politique de prévention et répression, elle fait remarquer que la première année d'utilisation de la salle de consommation à moindre risque, la Police avait contrôlé dans le secteur de la gare du Nord 4 303 personnes. Parmi celles-ci, elle en avait orienté 1 100 vers la salle de consommation. Les années suivantes, bien entendu, ce taux d'orientation a diminué puisque les usagers connaissaient la salle et n'avaient donc plus besoin d'être orientés.

Mme JEANNES ajoute qu'il y a beaucoup d'autres données extrêmement intéressantes qui ont été communiquées par la Préfecture de police et par le Commissaire du 10^e arrondissement de Paris. Ces données seront très prochainement publiées dans le dossier de presse. Par exemple, entre 2016 et 2018, on constate une forte baisse des infractions d'ordre pénal. La Police reconnaît elle-même que les chiffres sont en baisse dans le secteur de la salle de consommation à moindre risque. Toutes ces données proviennent des services de police eux-mêmes, et notamment de la Préfecture de police. Entre 2019 et 2021, les infractions aux abords de la gare du Nord ont donc considérablement diminué en matière de stupéfiants.

Mme B conclut en remerciant toutes les personnes ayant participé à cette réunion, notamment Emmanuel GRÉGOIRE de s'être prêté à l'exercice, d'avoir écouté les inquiétudes et les témoignages des riverains, d'avoir tenté de répondre à leurs questions, et d'avoir pris note de leurs remarques. Elle assure que chacun reste mobilisé pour sortir de cette ornière. Le sujet étant remonté jusqu'au Gouvernement, les riverains ont vraiment envie de croire, enfin, à une issue favorable. Elle demande en outre de continuer à exercer une certaine pression sur les acteurs qui ne seraient pas encore suffisamment impliqués sur ce dossier, et de se soustraire aux simples joutes politiques qui ne servent qu'à instrumentaliser les riverains, victimes de la situation. L'élan impulsé doit à tout prix être préservé.

M. COUTERON remercie à son tour Caroline B et Julie F. Il précise pour finir qu'une dernière audition avant la pause estivale sera organisée, pour celles et ceux qui pourront y assister, le 15 juillet prochain, avec le Procureur de Paris.

Fin de l'atelier à 20h30.